



Question sur les conditions pour bénéficier des APL.

Par **marco15**, le **29/11/2021** à **19:01**

Bonjour, J'ai une amie qui vit depuis 2 mois dans un studio au loyer de 500 €. Elle avait un salaire de 1.250 €. Son CDD étant terminé depuis début novembre, elle perçoit 940 € d'allocations chômage. Peut-elle prétendre avoir **droit à l'APL** ? Merci pour vos infos, Cordialement.

Par **amajuris**, le **29/11/2021** à **20:30**

Bonjour, voir ce simulateur pour calculer l'APL : [simulateur APL](#) Salutations

Par **Tisuisse**, le **30/11/2021** à **06:46**

Bonjour, Son Assistante Sociale pourra l'aider dans ses démarches. Voir aussi : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>

Par **marco15**, le **30/11/2021** à **12:50**

D'accord alors j'ai fait cette simulation, elle semble avoir droit à 230/270€, donc il est possible de cumuler les allocs chômage et APL, même aussi APL avec le SMIC, je vais lui en

faire part .rnrnmerci à vous .

Par **Lag0**, le **30/11/2021** à **13:04**

Bonjour,rnrnAvant tout, pour bénéficier de l'APL, il faut que le logement soit conventionné...

Par **Lag0**, le **30/11/2021** à **13:08**

[quote]rnrnvoir ce simulateur pour calculer l'APL /rnrn[/quote]rnrnJe n'ai pas l'impression que ce soit un simulateur pour l'APL, mais pour toute aide au logement...

Par **marco15**, le **01/12/2021** à **01:02**

alors c'est un chalet , et peut être pas conventionné aux aides ?

Par **Lag0**, le **01/12/2021** à **07:15**

Le logement doit être conventionné pour l'APL, pas pour l'ALF ou l'ALS, mais comme vous ne parliez que d'APL...rnrn[quote]rnrnLes aides personnelles au logement Apl, Alf, Als **Votre logement est votre résidence principale. Vos ressources sont modestes** :rnrnrn**Vous payez un loyer** :rnrnvous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement suivantes :rnl'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement rnfamiliale (Alf) ou l'allocation de logement sociale (Als). Elles ne sont rnpas cumulables. L'ordre de priorité est le suivant : Apl, Alf, Als.rnrnAplrnrnL'aide personnalisée au logement est destinée à toute personne :rnrnrnlocataire rnrnd'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre rnl propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, larndurée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort.rnrnAlfrnrnL'allocation rnde logement à caractère familial concerne les personnes qui n'entrent rnpas dans le champ d'application de l'Apl et qui :rnrnrnont des enfants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ;rnou forment un ménage marié depuis moins de 5 ans.rnrnAlsrnrnL'allocation de logement à caractère social s'adresse aux locataires qui :rnrnrne peuvent bénéficier ni de l'Apl, ni de l'Alf.rnrn[/quote]